



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Projet de procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **30 octobre 2023 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford.

Monsieur le maire, Yvon Carle, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

- Siège # 1 Mme Chantale Komlosy
- Siège # 2 M. Marc Bédard
- Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc
- Siège # 4 Mme Sylvie Salois
- Siège # 5 Mme Élisabeth Hamel
- Siège # 6 Mme Lucie Crête

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

ORDRE DU JOUR 30 OCTOBRE 2023

1. Signification de l'avis de convocation ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 276 400 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023 ;
5. Adjudication à un emprunt par billets au montant de 276 400 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023 ;
6. Demande d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
7. Embauche de l'employé de voirie/maintenance ;
8. Autorisation à la MRC d'Arthabaska de reprendre le traitement des droits de mutation de notre municipalité ;
9. Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour le rôle triennal 2024-2025-2026 ;
10. Demande d'aide financière de l'École Sainte-Marie pour la soirée de Noël 2023 et le Gala des mérites 2023 ;
11. Renouvellement annuel du forfait téléphonique DHC Avocats ;
12. Période de questions ;
13. Levée de l'assemblée ;

1. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ;

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023 a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

(2023-10-101)

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ;

Le maire, Yvon Carle, constate le quorum à 18h30 et déclare la séance ouverte.

(2023-10-102)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Elisabeth Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 276 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 NOVEMBRE 2023 ;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 276 400 \$ qui sera réalisé le 6 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-276	276 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2013-276, la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Marc Bédard, appuyé par madame Lucie Crête et résolu unanimement.

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 mai et le 6 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	12 000 \$	
2025.	12 600 \$	
2026.	13 500 \$	
2027.	14 200 \$	
2028.	15 000 \$	(à payer en 2028)
2028.	209 100 \$	(à renouveler)



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013-276 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-10-103)

5. ADJUDICATION À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 276 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 NOVEMBRE 2023 ;

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	30 octobre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	6 novembre 2023
Montant :	276 400 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 novembre 2023, au montant de 276 400 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 000 \$	5,75000 %	2024
12 600 \$	5,75000 %	2025
13 500 \$	5,75000 %	2026
14 200 \$	5,75000 %	2027
224 100 \$	5,75000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,75000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 000 \$	5,55000 %	2024
12 600 \$	5,50000 %	2025
13 500 \$	5,50000 %	2026
14 200 \$	5,50000 %	2027
224 100 \$	5,50000 %	2028

Prix : 98,48700

Coût réel : 5,88772 %



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

3 - CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

12 000 \$	6,01000 %	2024
12 600 \$	6,01000 %	2025
13 500 \$	6,01000 %	2026
14 200 \$	6,01000 %	2027
224 100 \$	6,01000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 6,01000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc, appuyé par madame Élisabeth Hamel, **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 6 novembre 2023 au montant de 276 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-276. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-10-104)

6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET PLEIN AIR ;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Marc Bédard, **et résolu**

- **QUE** la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford autorise la présentation du projet de **AU COEUR DE LA NATURE** qui concerne un sentier pédestre et module d'hébertisme au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
- **QUE** soit confirmé conditionnellement au financement l'engagement de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désigne Lisa Lee Farman directrice générale **comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.**

ADOPTÉE à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

(2023-10-105)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

7. EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ DE VOIRIE/MAINTENANCE

ATTENDU QUE Monsieur James Kingston n'est plus à emploi de la municipalité à titre d'employé de voirie/maintenance ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré les nouveaux candidats en date du 3 octobre 2023.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Élisabeth Hamel, et résolu que :

Monsieur Mario Boulanger soit engagé en date du 22 octobre 2023 à titre d'employé de voirie/maintenance de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et qu'un contrat de travail sera présenté et signé par le maire Yvon Carle, la directrice générale Lisa Lee Farman et monsieur Mario Boulanger.

Qu'une probation de 3 mois sera inclus au contrat de travail.

ADOPTÉE à l'unanimité.

(2023-10-106)

8. AUTORISATION À LA MRC D'ARTHABASKA DE REPRENDRE LE TRAITEMENT DES DROITS DE MUTATIONS DE NOTRE MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE les mutations immobilières représentent une source de revenus importante pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la plupart des municipalités délèguent leurs mutations immobilières à leur MRC ;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska nous a confirmé qu'ils peuvent reprendre le traitement des mutations et que le service sera offert sans charge supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François-Michel Bonneau Leclerc, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Lisa Lee Farman, de confirmer à la MRC d'Arthabaska que la municipalité désire que la reprise du traitement concernant les droits de mutations soit faite par la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE RÔLE TRIENNAL 2024-2025-2026 ;

Il est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lisa Lee Farman, de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford que l'avis public du rôle triennal d'évaluation foncière concernant les années **2024-2025-2026** a été déposé au bureau de la municipalité le 26 octobre 2023 et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'ouverture régulières.



No de résolution
ou annotation

(2023-10-107)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE POUR LA SOIRÉE DE NOËL 2023 ET LE GALA DES MÉRITES 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'École Sainte-Marie pour la soirée de Noël 2023 et le Gala des mérites 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a 45 élèves de Saint-Louis-de-Blandford à l'école Sainte-Marie ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Lucie Crête, et résolu de donner une aide financière à l'École Sainte-Marie au montant de 450 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(2023-10-108)

11. RENOUVELLEMENT ANNUEL DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE DHC AVOCATS ;

ATTENDU QUE notre forfait téléphonique vient à échéance le 6 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE les tarifs demeurent les mêmes pour la prochaine année, soit 400 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Lucie Crête, et résolu de renouveler le forfait téléphonique offert par la Firme DHC Avocats ;

ADOPTÉE à l'unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

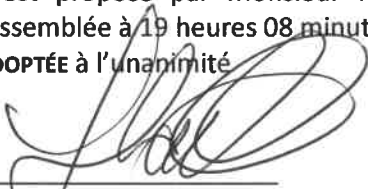
(2023-10-109)


13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par Monsieur François-Michel Bonneau Leclerc de lever l'assemblée à 19 heures 08 minutes.

ADOPTÉE à l'unanimité


Yvon Carle
Maire


Lisa Lee Farman
Directrice générale et greffière-trésorière

Le maire, Monsieur Yvon Carle par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


LISA LEE FARMAN

Directrice générale et greffière-trésorière